



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 302-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive :
N° d'affaire : 2020.RRGR.396

Déposée le : 01.12.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Dumermuth (Thun, PS) (porte-parole)
Riem (Iffwil, PBD)
Flück (Interlaken, PLR)
Kohler (Meiringen, Les Verts)
Bossard-Jenni (Oberburg, PEV)
von Arx (Schliern b. Köniz, pvl)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Inscrire le changement climatique dans le plan directeur cantonal

Le Conseil-exécutif est chargé d'intégrer au plan directeur cantonal un chapitre explicatif assorti d'une fiche de mesure dédiée au changement climatique.

Développement :

Dans le canton aussi, le changement climatique se répercute sur les différents domaines de la vie, de l'environnement et de l'économie. La politique et l'administration doivent se saisir de ses conséquences sur le territoire, reconnaître les risques et saisir les opportunités qui se présentent.

L'aménagement du territoire – une tâche transversale classique –, doit composer avec les conséquences directes et indirectes du changement climatique, s'attaquer aux adaptations qu'il requiert et être encore plus prévoyant. Il dispose déjà d'une vaste palette d'outils adaptés pour ce faire. Les tâches existantes se présentent toutefois sous un nouveau jour, ou bien les priorités, les opportunités et les risques se déplacent.

Dans le plan directeur du canton de Berne, le changement climatique est présenté comme un défi à l'aménagement du territoire sans que son atténuation figure parmi les objectifs principaux du développement territorial. Certains chapitres sur les stratégies y consacrent par ailleurs de brefs paragraphes. Le sujet est complètement absent de la partie sur les mesures.

L'importance significative du changement climatique justifie que cette thématique occupe une place à part entière dans le plan cantonal, avec un chapitre explicatif et sa propre fiche de mesure. Les mandats pertinents pour l'organisation du territoire seraient ainsi présentés aux acteurs de façon transversale et décloisonnée, pour une politique climatique efficace.

Destinataires

- Grand Conseil